Secrétaire-Trésorier de la Commission des Pilotes, en remplacement de M. George Stymest, décédé.

La section 3 de l'Acte 38 Vict. chap. 28, qui a été mise en force le 8 avril dernier, et qui est un amendement à l'Acte de Pilotage du Canada 36 Vict. chap. 54, stipule qu'à l'avenir le secrétaire-trésorier des Commissaires des Pilotes de St. Jean et de Halifax pourra être nommé par les Commissaires avec la sanction du Gouverneur en Conseil, et ils lui paieront tel salaire qu'ils jugeront à propos sur les contributions de pilotes et honoraires de commission. Le secrétaire de chacune de ces commissions est maintenant nommé par les Commissaires au lieu d'être nommé et payé par le Gouvernement fédéral comme autrefois.

## HALIFAX, N.-E.

Le supplément No. 2 de ce rapport donne le rapport des commissaires des pilotes de ce port depuis le 1er août 1875 au 31 décembre dernier. Pendant cette période la somme de \$6,669.90 a été perçue pour le pilotage des navires qui entrent et qui sortent des ports; sur ce montant, la somme de \$6,336.40 a été payée aux pilotes et la balance, \$333.50, a été pour couvrir les dépenses de bureau et le salaire du secrétaire-trésorier. 335 navires britanniques, sujets au prix de pilotage compulsoire, sont entrés dans le port de Halifax, pendant la période ci-dessus mentionnée; il y est aussi entré 23 navires étrangers. Le nombre des pilotes commissionnés de ce port est de 25.

PICTOU, N.-E.

Pendant l'année dernière, le montant perçu pour prix de pilotage à ce port s'est élevé à \$4,616; sur cette somme il y a eu \$119 de perçu des navires étrangers. Le montant perçu des navires à vapeur est de \$2,500; la balance a été payée par les navires à voile. Le total des recettes de ce port a été payé aux pilotes, qui sont au nombre de 16.

## MIRAMICHI, N.-B.

Le supplément No. 2 de ce rapport fait mention que la somme de \$6,750.98 a été perçue comme prix de pilotage à ce port, pour 113 navires britanniques et 146 navires étrangers. Il y a à ce port 22 pilotes commissionnés.

## COMTÉ DE CHARLOTTE, N.-B.

En raison du mauvais état des affaires l'année dernière, les pilotes de cette circonscription n'ont reçu que la somme de \$686, et sur ce montant on avait perçu \$376 des navires britanniques et \$310 des navires étrangers. Sur les 11 pilotes de ce dis trict, il n'y en avait que 8 de service en 1875.

Des commissions de pilotage ont été établies à Ristigouche et Richibouctou, N.B., Sydney, comté de Richmond, Digby, Annapolis, comtés de King et Hants, au Grand et Petit Bras d'Or, N.-E., et à la Colombie-Britannique; mais on n'a pas encore reçu de rapports.

## COMMISSAIRES ET MAITRES DE HAVRE.

Le supplément No. 2 de ce rapport contient les rapports des Commissaires des havres de Toronto, de Montréal et de Québec pour l'année expirée le 31 décembre 1875.